



AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

RÈGLEMENT NUMÉRO 944-26

« Règlement autorisant une dépense et un emprunt de huit millions (8 000 000 \$) pour financer l'acquisition d'immeubles à la suite de l'exercice d'un droit de préemption (lot 3 874 267 et lot 3 874 268 du cadastre du Québec) »

- | | |
|--|-------------------|
| ▪ Avis de motion : | 12 mai 2026 |
| ▪ Dépôt du projet de règlement : | 12 mai 2026 |
| ▪ Adoption du règlement par le conseil municipal : | 9 juin 2026 |
| ▪ Approbation par les personnes habiles à voter : | 7 juillet 2026 |
| ▪ Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : | 11 septembre 2026 |

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis Publics* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 14 septembre 2026

Audrey-Maude Parisien, notaire. OMA
Directrice des Services juridiques et greffière